

Cugy (VD), le 08 décembre 2005

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 08 décembre 2005

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipale suivantes :

1. ADMINISTRATION GENERALE (Raymond Bron)

Elections communales 2006

Les Reflets de Cugy, ainsi qu'une PIO informeront les citoyennes et citoyens des échéances électorales du printemps 2006.

Les inscriptions pour les candidat(e)s au Conseil communal et à la Municipalité devront se faire **entre le lundi 16 janvier et le lundi 23 janvier à midi**.

D'entente avec le Président du Conseil communal, la Municipalité a fixé au **lundi 09 janvier 2006 à 19h30h**. la traditionnelle réunion électorale, permettant à tout citoyen de s'informer.

Dès les candidat(e)s à la Municipalité connu(e)s, une séance sera organisée à leur intention afin de leur donner toutes les informations utiles sur la tâche qu'ils souhaitent assumer.

Communication

Lors de la dernière séance du Conseil communal, nous vous informions de la démission subite de Mme. Arlette Delaloye, coordinatrice du groupe rédactionnel des Reflets de Cugy. La publication du dernier numéro de l'année était compromise. Nous avons le plaisir de vous informer qu'une habitante de Cugy a spontanément offert ses services pour tenir le rôle de Mme Arlette Delaloye. Il s'agit de Mme Simone Riesen, journaliste, qui, avec le soutien du groupe, a d'emblée pris en main la mise en page du dernier numéro ; celui-ci paraîtra comme prévu le 15 décembre.

2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME (Raymond Bron)

COMUR

Depuis sa création en mai de cette année, la COMUR a siégé à 11 reprises. Elle a donné des préavis à la Municipalité sur des sujets à caractère stratégique comme le Plan directeur cantonal, le schéma directeur Nord lausannois, le plan général des circulations de Cugy, mais aussi sur des projets de Plan partiel d'affectation, de plan de quartier et sur une vingtaine de cas spécifiques de construction, transformation, etc. Elle a aussi été informée du projet d'engagement d'un collaborateur technique pour la commune, projet qu'elle soutient avec la conviction que, compte tenu de son développement actuel et futur, notre commune ne saurait se passer plus longtemps d'un tel collaborateur.

3. POLICE DES CONSTRUCTIONS (Raymond Bron)

Contrôle des mesures de prévention des accidents dus aux chantiers

Le règlement cantonal de prévention des accidents dus aux chantiers précise que les communes sont responsables de contrôler l'application des dites mesures. Depuis plusieurs années, cette fonction n'est pas remplie dans notre commune. La Municipalité a désigné M. Philippe Schmittler responsable de ces contrôles. Dans la perspective de l'engagement d'un collaborateur technique communal, cette désignation, d'entente avec l'intéressé, est faite pour 2006, le cas échéant, renouvelable.

4. ECOLES (Jacqueline Franzini)

Nouveau collègue

Une analyse du sous-sol a été effectuée par un géotechnicien, pour être fixé sur la présence d'une nappe phréatique. Le résultat montre que des sources passent sous le terrain, mais qu'il n'y aurait pas d'eau stagnante. Une étude complémentaire a été demandée pour affiner la maîtrise des sources et d'éviter que les travaux n'assèchent les fontaines qu'elles alimentent. L'absence d'eau stagnante évitera la construction onéreuse d'un cuvelage sous le collège.

Un autre mandat a été confié à un acousticien pour maîtriser la qualité sonore de certaines salles spéciales (salle de gymnastique, salle de musique, etc.) , de même que pour éviter la propagation des bruits entre les locaux.

Le projet définitif a été accepté par la Commission de construction (COMCOL) lors de sa 6^{ème} séance. Lors d'une séance prévue mercredi 14 décembre, la Municipalité discutera du préavis de la COMCOL. Si le projet définitif est accepté, l'architecte pourra poursuivre son travail jusqu'aux soumissions rentrées.

5. DIVERS (Jacqueline Franzini)

Réception des nouveaux citoyens

Le 17 novembre dernier, la Municipalité a invité les jeunes de la Commune qui sont entrés dans leur 18^{ème} année à participer au traditionnel repas. Sur les 26 jeunes concernés, 17 ont répondu présent. Raymond Bron, syndic, dans son mot de bienvenue a notamment rappelé quelques principes de la vie civique.

6. BÂTIMENTS COMMUNAUX (José Rohrer)

Garderie Arc-en Ciel

La Municipalité a pris la décision de procéder, cette année encore et pour autant que le temps le permette, aux travaux nécessaires pour garantir l'étanchéité de la toiture de la garderie. Ils ont été devisés à Fr. 13'078,25 (TTC). et seront exécutés par l'entreprise Marmillod S.A. En conséquence, les travaux initialement prévu au budget 2005 pour la réfection des sols seront reportés en 2006 sous réserve de l'acceptation du budget par le Conseil Communal.

Maison Villageoise

Nous venons de recevoir le rapport de l'entreprise Del Moro précisant que les mesures de bruit sont en dessous des normes admises. La proposition faite consiste à régler la ventilation sur 1 lors de manifestations tels lotos et représentations théâtrales notamment. Aucune solution technique n'ayant été proposée, ce dossier sera repris avec la commission de construction avant de confier un mandat à un spécialiste si nécessaire.

Compte tenu des travaux de finition encore à réaliser, les comptes ne pourront être bouclés qu'en 2006. Nous vous donnons ci-après l'état actuel des dépenses sur les préavis n^{os} 22/03 et 23/03, respectivement les sommes de Fr. 615'323,20 et Fr. 899'901,90.

Collège de la Chavanne

Nous procédons actuellement à des réparations faisant suite à quelques déprédations constatées par notre concierge dans les sanitaires ainsi que sur la porte d'entrée du complexe de la Chavanne. La direction des écoles du Mont a été priée de rendre attentifs les enseignants.

5. POLICE (José Rohrer)

Comme vous l'avez toutes et tous lu dans la presse, l'orientation politique de découpage entre police de proximité et police secours pourrait changer en 2006. Cependant la date du 1^{er} janvier 2007 reste d'actualité pour une gestion regroupée des forces de police. Pour Cugy, nous sommes informés d'une très légère recrudescence d'incivilités et de délits. Votre municipalité est soucieuse de maintenir et d'améliorer la sécurité sur son territoire. Dans cet esprit, elle étudie actuellement le principe d'un contrat de prestations avec la gendarmerie vaudoise qui consisterait à définir précisément les prestations à exécuter sur notre territoire.

6. FORETS (Daniel Bally)

Les coupes de bois 2005-2006 ont commencé et sont pour certaines déjà bien avancées.

Un chantier forestier présente de nombreux dangers, dangers qui sont connus et maîtrisés par les professionnels mais souvent ignorés par l'ensemble de la population. C'est donc l'occasion de rappeler à chacun qu'il est impératif de respecter la signalisation mise en place.

Au mois de novembre, nos employés ont procédé à la plantation d'une importante surface (environ 600 m²). 1200 plants de mélèzes, 325 charmillles et 200 tilleuls ont été mis en place.

7. ROUTES (Gilles Renaud)

Du 7 au 11 novembre 2005, deux info-radars (de type Speedy) ont été posés alternativement à la route de Morrens et à la route de Montheron. Les résultats ont été les suivants :

Emplacement	<u>Route de Morrens</u>	<u>Route de Montheron</u>
Direction	Cugy	Cugy
Limitation	50 km/h.	50 km/h.
Total	11'184 mesures	3'690 mesures
A la limite	8'071 mesures	1'738 mesures
+1 à + 5 km/h.	1'967 mesures	782 mesures
+ 6 à + 10 km/h.	784 mesures	600 mesures
+ 11 à + 15 km/h.	263 mesures	335 mesures
+ 16 à + 20 km/h.	71 mesures	157 mesures
+ 20 et plus	28 mesures	78 mesures
dont + 30 et plus	3 mesures	15 mesures
Vitesse moyenne	46 km/h.	51 km/h.
Dépassement de tolérance	10,2 %	31,7 %
Dépassement limitation	27,8 %	0,41 %
Vitesse maximale	83 km/h.	98 km/h.

Au vu des résultats ci-dessus, la Municipalité a partagé sa préoccupation de sécurité avec la Gendarmerie qui jugera des mesures à prendre.

Rappelons qu'au cours de la semaine du 6 au 10 mars 2006, deux info-radars seront à nouveau posés, mais en d'autres endroits.

8. EPURATION (Gilles Renaud)

Le préavis n° 62/05, traitant d'une demande d'octroi d'un crédit d'investissement pour la construction d'un collecteur EU-EC entre le chemin de l'Esserpy et le chemin du Crêt, a été accepté, le 22 septembre 2005, par votre Conseil, approbation assortie d'un amendement demandant à la Municipalité à reprendre la négociation avec les propriétaires du chemin du Jura côté amont pour permettre de raccorder les eaux usées de la dernière villa non encore raccordée.

MM. R. Bron, syndic, G. Renaud, municipal et R. Courdesse, ingénieur géomètre ont donc rencontré, le 23 novembre 2005, six des dix propriétaires concernés. Cette séance s'est révélée positive mais n'a pu déboucher sur un résultat concret et définitif, dès lors que les propriétaires n'étaient pas tous présents. Les négociations se poursuivront en janvier 2006.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire:

R. Bron

J.-M. Goumaz